

PROJET D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE

Parc d'activités de Bolbec – Saint Jean
COMMUNE DE BOLBEC

DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE ICPE

PJ 3.17 RUBRIQUES ICPE - IOTA DESCRIPTION NON TECHNIQUE

Maître d'ouvrage :	Exploitant :	Maître d'œuvre :
IMMOSUPPLY	GCA SUPPLY PACKING 	ARCHICUB
ZI de Gournier 26200 MONTELIMAR	101 rue Tolbiac 75013 PARIS	2 Place de la Liberté 67300 SCHILTIGHEIM

le 7 décembre 2023

CADRE REGLEMENTAIRE

Le projet de la société GCA SUPPLY PACKING est la construction d'une plateforme logistique de stockage de 20 681 m² au sol et de 289 500 m³ de volume, soumis à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, rubrique 1510, 1532, 2910 et 2925.

D'après la nomenclature de l'article R. 122-2 du code de l'environnement, le projet est concerné par les rubriques n°1 et n°39.

Il est soumis à la procédure de cas par cas.

Le projet étant une ICPE, l'application de la rubrique 1 l'emporte sur celle de la rubrique 39. De ce fait, la procédure d'enregistrement fait office de décision au cas par cas.

En effet, le projet n'entre pas dans les cas de figures référencés par l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement, à savoir :

1 : Si, au regard de la localisation du projet, en prenant en compte les critères mentionnés au point 2 de l'annexe III de la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, la sensibilité environnementale du milieu le justifie.

Le projet ne s'implante pas dans une zone à forte sensibilité environnementale.

2 : Ou si le cumul des incidences du projet avec celles d'autres projets d'installations, ouvrages ou travaux situés dans cette zone le justifie.

Le projet s'inscrit dans le Parc d'activité de Saint Jean - Bolbec. Au vu de la nature des activités existantes et de leur éloignement les unes par rapport aux autres, les effets cumulés sont négligeables.

3 : Ou si l'aménagement des prescriptions générales applicables à l'installation, sollicité par l'exploitant, le justifie.

La société GCA SUPPLY PACKING ne sollicite aucun aménagement des prescriptions des arrêtés ministériels correspondant aux rubriques à Enregistrement.

Le dossier ne devrait donc pas basculer en procédure d'autorisation et ne nécessiterait pas de d'une évaluation environnementale.

RUBRIQUES ICPE

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
1510	stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts.	volume des bâtiments : 289 500 m ³ soit supérieur à 50 000 m ³ et inférieur à 900 000 m ³	ENREGISTREMENT
2925	atelier de charge d'accumulateurs électriques	puissance maximale de courant continu supérieure à 50 kW	DECLARATION
2910 A2	Installation de combustion	puissance thermique nominale de l'installation est de 800 KW	DECLARATION
1532	Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues	Le volume susceptible d'être stocké est inférieur à 1 000 m ³	NC

IOTA

Rejet d'eaux pluviales

Le règlement du Parc d'activité de Bolbec Saint-Jean impose que le rejet des eaux pluviales du projet se fasse dans le bassin de rétention et d'infiltration aménagé sur la parcelle voisine située à l'Ouest.

La surface concernée par le projet et le bassin d'infiltration est de 6 ha environ (supérieure à un hectare mais inférieure à 20 hectares : déclaration.)

La note 12a de gestion des EP précise les dispositions de rejet des EP du projet. Il respecte notamment le débit de rejet maximum de 2l /ha. Toutes dispositions sont prises pour éviter le risque de pollution même accidentelle.

CF

- note 12
- note 12a
- plan 3,2 : réseaux EP



SITUATION DE L'ETABLISSEMENT

Historique du site

Le projet s'implante sur une parcelle du Parc d'Activité de Saint Jean – Bolbec, libre de toute construction. La surface du terrain est de 44 003 m²

Le site est un ancien terrain agricole, et ne présente aucune pollution des sols.



Composition du bâtiment et diversité des locaux

Les plans joints au dossier présentent le projet sous tous ses aspects.

Le projet se compose de différents bâtiment accolés, cumulant une surface de plancher totale de 21810 m².

Le projet comprendra des entrepôts, des bureaux et locaux sociaux ainsi que les locaux techniques.

ETAT DES SURFACES PLANCHER

Locaux	Long.	Larg.	Surface plancher	
Entrepôt 1	78,08 ml	72,96 ml	5 717 m ²	20 681 m²
Entrepôt 2	78,06 ml	72,96 ml	5 694 m ²	
Entrepôt 3	108,50 ml	47,62 ml	5 215 m ²	
Entrepôt 4	84,50 ml	24,26 ml	2 055 m ²	
Entrepôt 5	65,47 ml	49,30 ml	2 000 m ²	
Bureaux (rdc)	33,40 ml	10,70 ml	335 m ²	664 m²
Bureaux (étage)	33,40 ml	10,70 ml	329 m ²	
Local de charge	17,60 ml	6,46 ml	115 m ²	465 m²
Local air comprimé	3,66 ml	6,46 ml	24 m ²	
Local transfo	5,35 ml	6,46 ml	35 m ²	
Local onduleur	6,54 ml	6,46 ml	37 m ²	
local TGBT	3,88 ml	6,46 ml	30 m ²	
Local info	3,85 ml	6,46 ml	26 m ²	
Local entretien	5,51 ml	6,46 ml	22 m ²	
Local technique	8,41 ml	6,64 ml	50 m ²	
Local chaufferie	7,27 ml	6,64 ml	45 m ²	
Local sprinkler	11,33 ml	8,70 ml	81 m ²	
SURFACE TAXABLE			21 810 m²	(a)

Bureaux et locaux annexes

Des bureaux d'une surface de plancher de 664 m² sur deux niveaux seront implantés en façade Nord. Ils sont accolés à l'entrepôt par un mur REI120 toute hauteur.

Le local source d'eau sprinkler et les réserves en eau se situent au Sud-Ouest du terrain et ne sont pas accolés aux bâtiments.

Un premier réservoir d'eau est destiné à assurer les besoins en eau sous pression de l'installation de sprinklage.

Un deuxième réservoir incendie de 1 080 m³ sera muni de 3 bouches de raccordement pompier réglementaires et d'une aire de stationnement des moto-pompes. Il alimentera également les poteaux incendie ceinturant les bâtiments par l'intermédiaire d'une pompe garantissant une pression de 2 bars minimum. Réservoirs dimensionnés selon règles D9 et D9A.

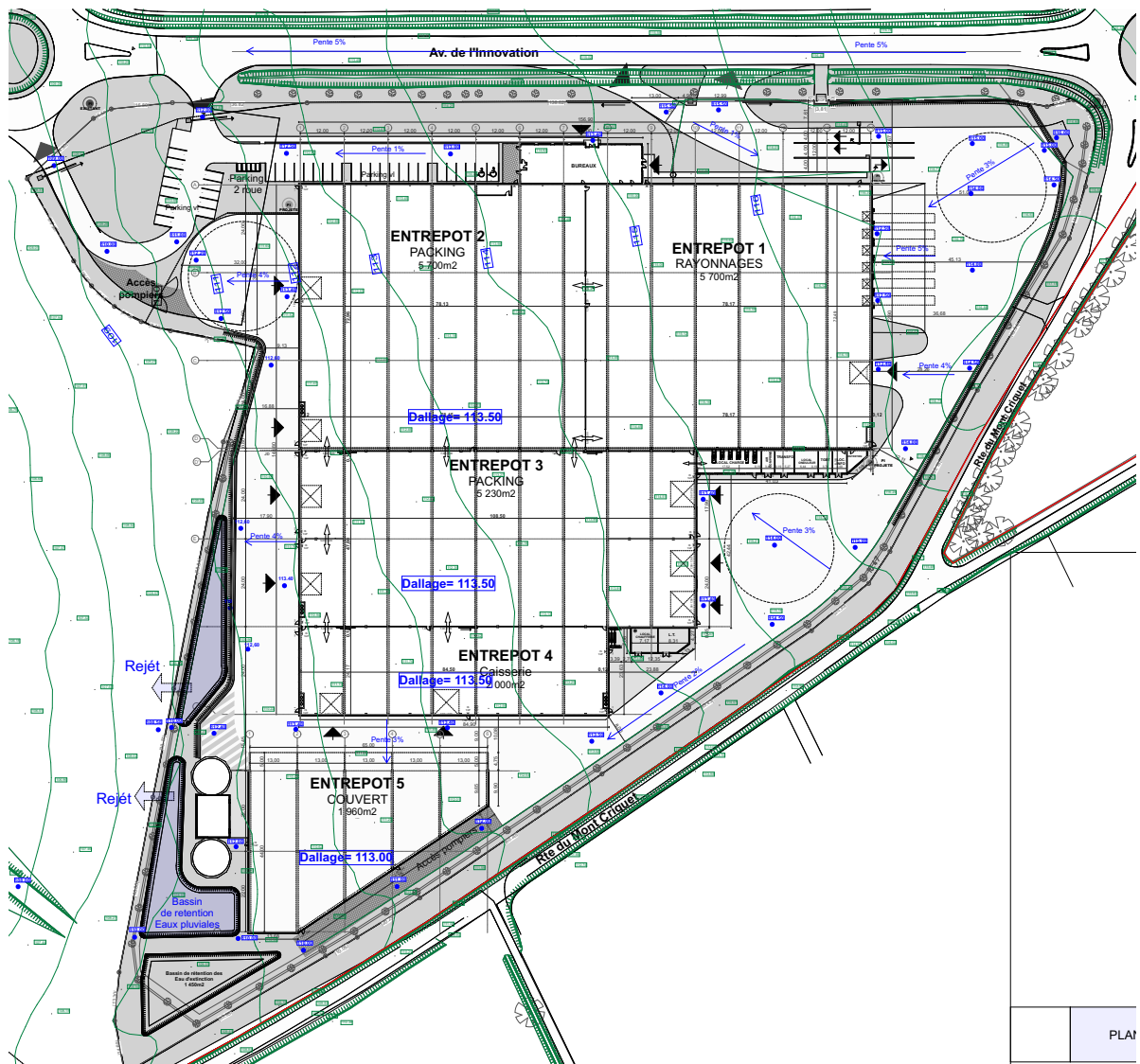
Le site sera chauffé par l'intermédiaire d'une chaufferie au gaz naturel, avec panneaux rayonnants au plafond et des aérothermes à eau chaude. La chaufferie sera implanté en façade Sud de l'entrepôt et sera séparée de la cellule de stockage par des murs REI 120 sans porte de communication.

La chaufferie aura une puissance maximale d'environ 800 kw.

Un local de charge batterie sera implanté en façade sud de l'entrepôt 1. Il sera séparé par un mur REI 120.

La manutention des palettes de produits se fera par pont roulant ainsi que par chariots élévateurs électriques dont les batteries seront chargées dans un local spécifique dont la puissance installée totale sera d'environ 50 kW.

Les dispositions seront prises afin d'assurer la ventilation nécessaire pour éviter l'accumulation d'hydrogène. Une ventilation mécanique sera prévue.



Panneaux photovoltaïques

Conformément à la loi Energie et Climat (n°2019-1147) du 8 novembre 2019, le bâtiment recevra en toiture, une installation de capteurs photovoltaïques sur une surface de 6 690 m² correspondant à 32 % de la surface de toiture des entrepôts qui cumulent 21 150 m². La puissance produite par cette installation de capteurs sera de l'ordre de 1,24 Mw/crête et produira environ 1,3 Gw/h dans l'année. Cette puissance est plus de deux fois supérieure à la puissance cumulée nécessaire au chauffage et à l'électricité du bâtiment. L'entrepôt sera donc en équivalence auto-suffisant en termes d'énergie (BEPOS).